

APPEL A PROJET

CONTRIBUTION A L'ANIMATION DE LA MAISON DE L'ORIENTATION DE MONTPELLIER

Contexte

Les compétences dévolues aux collectivités régionales en matière d'Orientation Professionnelle ont conduit la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée à déployer un réseau de lieux d'accueil du public sur l'ensemble de son territoire :

- D'une part, les Maisons de l'Orientation basées à Toulouse et Montpellier, têtes de pont en matière d'orientation, de formation, d'emploi et d'information sur les métiers,
- D'autre part, les Maisons de Ma Région présentes dans chaque département et au sein desquelles seront organisées des animations autour de l'orientation, de l'emploi, de la formation et des métiers, ainsi qu'un accueil du public sur l'ensemble de ces questions.

A Montpellier, le site de la Maison de l'Orientation ouvrira ses portes fin septembre 2019, allée du nouveau monde à Antigone.

Ouvert à tous les publics (scolaires, étudiants, décrocheurs, parents d'élèves, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise...), que ce soit dans le cadre d'entretiens individuels ou d'animations de groupes, ce lieu permettra de trouver de l'information sur toutes les questions liées à l'orientation, la formation, les métiers et l'emploi.

8 agents de la Région seront présents sur place pour accompagner les visiteurs dans leurs démarches et recherches. Des permanences de partenaires seront également organisées. Des ateliers seront co-organisés avec des partenaires de l'orientation, de l'emploi, de la formation, des acteurs du monde associatif ou économique. Le présent appel à projet vient en complément pour proposer d'expérimenter des animations au cours du 2nd semestre 2019 et du 1^{er} semestre 2020.

Objectifs

Le projet de Maison de l'Orientation a été accompagné, dans le cadre d'une démarche de design de service, par le LAB interne de la Région. Suite à une phase d'enquête auprès des publics et des partenaires, puis de co-développement, un prototype des services envisagés a été proposé lors d'une manifestation de deux jours, en décembre 2018, appelée « Cité Ephémère de l'Orientation ».

Sur le volet animation, ce test grandeur nature a permis de tirer comme principaux enseignements :

- L'utilité de formats d'ateliers originaux (pour exemple, les ateliers liés aux thèmes de la « prise de conscience », de la valorisation des compétences et atouts de la personne... ont particulièrement été appréciés),
- La pertinence de croiser des publics d'horizons et statuts divers,
- Un attrait pour des pratiques qui diffèrent des postures institutionnelles plus classiques,
- L'intérêt de diversifier les propositions.

L'appel à projet proposé s'inscrit dans la suite de cette expérimentation, dans le but de répondre à ces différents objectifs.

Cadre de l'intervention de l'action subventionnée

Le porteur de projet retenu s'engage à animer une série d'ateliers et d'actions à raison, a minima, d'une demi-journée par semaine sur les périodes hors vacances scolaires. Il peut proposer des temps supplémentaires durant les vacances scolaires, ou supérieurs à une demi-journée par semaine, à sa discrétion et dans la limite de la cohérence du planning d'ensemble.

Le programme proposé devra être cohérent sur l'ensemble de la période et viser :

- des ateliers de groupes, tout public, permettant de croiser les regards et accompagner les personnes à travailler sur leurs envies et potentiels pour les conduire à trouver une orientation, une formation et/ou un emploi. Ces ateliers s'accompagneront d'un travail spécifique sur les freins périphériques.

Les groupes peuvent être fixes ou en entrées/sorties permanentes. Le porteur de projet détaillera, dans sa réponse, les raisons de son choix et les modalités de mobilisation, voire de sélection, des publics. Par ailleurs, les engagements attendus de la part des usagers devront également être décrits par le porteur de projet dans sa réponse.

Il appartiendra au bénéficiaire de constituer les groupes en respectant les orientations et ambitions affichées par la Maison de l'Orientation,

- Des actions ponctuelles permettant aux usagers de la Maison de l'Orientation de bénéficier d'animations spécifiques, de courte durée et sans engagement sur les thèmes liés à l'insertion, l'orientation la remobilisation ou l'accès à l'emploi. Ces ateliers peuvent être dédiés à des catégories particulières de public, ou tout public, selon l'opportunité.
- Le cas échéant, la proposition d'un événement phare sur ces thématiques en permettant la mobilisation d'acteurs d'horizon divers et le recours à des techniques d'animation originales et favorisant l'adhésion et la participation des publics... Cet événement peut être ouvert aux particuliers comme aux professionnels de l'orientation.
- Autres propositions le cas échéant.

Les ateliers en groupes et actions ponctuelles ne sont pas nécessairement tous conduits à l'intérieur de la Maison de l'Orientation. Les rencontres avec des entreprises, des associations, divers milieux qu'ils soient économiques, culturels ou autres, sont valorisées.

Les éléments de communication devront être proposés par le bénéficiaire à la Région afin qu'elle puisse l'intégrer dans le programme d'actions de la Maison de l'Orientation. Celui-ci s'engage, par ailleurs, à relayer la communication sur le programme et les actions conduites.

Le bénéficiaire devra être en mesure de faire un retour qualitatif et quantitatif sur les réalisations conduites dans le cadre de l'appel à projets, en lien avec les objectifs visés et les critères identifiés ci-dessous notamment.

Bénéficiaires

Sont éligibles les porteurs de projet suivants :

- les structures associatives, ou structures à but non lucratif, dont l'objet social contribue à l'insertion, l'orientation, la remobilisation ou l'accès à l'emploi. Sont également éligibles les structures de l'éducation populaire.

Les structures doivent être domiciliées sur le territoire de l'Occitanie.

Un seul bénéficiaire sera sélectionné dans le cadre du présent appel à projets.

Financement

La subvention accordée sur la base de cet appel à projets est une subvention de fonctionnement spécifique.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des dépenses éligibles.

Seules sont prises en compte les dépenses directes liées à l'organisation et la mise en œuvre du projet. A titre d'exemple, il peut s'agir de :

- coûts salariaux (ingénierie, préparation et organisation, animation),
- fournitures et petits équipements (hors investissement),
- rémunération de prestataires ou collaborateurs externes le cas échéant,
- frais de déplacement le cas échéant,
- billetterie le cas échéant...

Le montant de l'aide est plafonné à 15.000€ sur cette phase expérimentale, du 14 octobre 2019 au 4 juillet 2020.

Le financement régional peut prendre en charge jusqu'à 100% des dépenses directes du projet.

La subvention est à caractère proportionnel c'est-à-dire que son montant varie en fonction du degré de réalisation de l'opération subventionnée au prorata des dépenses éligibles justifiées. L'aide ne pourra en aucun cas être réévaluée, même si les dépenses éligibles justifiées dépassent le montant des dépenses éligibles prévisionnelles.

Le rythme de versement sera conforme au règlement de gestion des financements régionaux, soit une avance de 50% maximum et un solde.

Modalités de participation

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **09/07/2019 à 12h00**.

Le dossier de demande d'aide dûment complété, daté et signé est à remettre en **un exemplaire papier et en version numérisée**.

En version papier, le dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Région Occitanie
Direction de l'Emploi et de la Formation
Service Emploi et Orientation Professionnelle
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2

en mentionnant dans l'objet : « **Candidature Appel à projets : Contribution à l'animation de la Maison de l'Orientation de Montpellier** ».

En version numérique, le dossier sera adressé à l'adresse :

occitanie.orientation@laregion.fr, en mentionnant dans l'objet : « **Candidature Appel à projets : Contribution à l'animation de la Maison de l'Orientation de Montpellier** ».

Critères de sélection du bénéficiaire

Le bénéficiaire sera sélectionné sur la base du dossier transmis à la Région et aux vues des critères suivants :

- La cohérence et la pertinence du programme d'actions et du dossier présenté ;
- La faculté à croiser les publics et créer du lien entre eux ;

- La progression envisagée dans l'animation du ou des groupes au fil des semaines, l'association des personnes arrivées au fil de l'eau dans le cas où cette modalité de mise en œuvre serait préférée ;
- Les modalités de conduite des actions : communication, mobilisation des publics, engagements, suivi, évaluation,... ;
- La faculté à mobiliser des acteurs divers et favoriser les rencontres possibles entre les publics et ces acteurs, notamment entreprises ;
- Les compétences et expériences des personnes mobilisées (salarié.e.s, prestataires...) ;
- La capacité à proposer une offre originale et adaptée à la Maison de l'Orientation (le programme d'actions proposé ne doit pas être la réplique d'une action existante par ailleurs) ;
- La prise en compte de l'environnement institutionnel régional.

Évaluation et accompagnement du dispositif

Le projet sera évalué au regard des objectifs assignés.

Seront regardés plus particulièrement les indicateurs suivants :

- Nombre de personnes mobilisées sur les actions proposées, par genre et par statut,
- Enquête sur la satisfaction des publics,
- Sorties à l'issue de l'accompagnement de groupe (raison du départ du groupe, projet/évolution de statut (entrée en formation, en stage, en emploi...) à l'issue du travail collectif quel que soit le temps durant lequel la personne est restée, etc...)

Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- autoriser le Conseil régional à communiquer sur son projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été retenu ;
- associer la Région à toute opération de communication relative à l'opération

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 09 juillet 2019 à 12h00.

Date de début de l'action : 14 octobre 2019

Date de fin de l'action : 04 juillet 2020

Contact

Amandine Pougnet

Chargée de Mission Service Emploi et Orientation Professionnelle

Direction de l'Emploi et de la Formation

Site de Montpellier

Mail : amandine.pougnet@laregion.fr